

LIGNES DIRECTRICES SUR L'ÉVALUATION DU RISQUE CHEZ LES DÉLINQUANTS

Question : Comment la documentation de recherche propose-t-elle d'orienter le choix et l'usage des instruments d'évaluation du risque chez les délinquants?

Contexte : L'un des objectifs principaux des systèmes correctionnels est de distinguer les délinquants en fonction de leur risque de récidive. Cet objectif est non seulement important pour la sécurité du public, mais il est essentiel au fonctionnement de systèmes correctionnels humains et efficaces. La capacité de distinguer les délinquants à risque élevé de ceux à faible risque aide les organismes correctionnels à prendre des décisions sur les contrôles à appliquer et sur les ressources de supervision et de traitement à choisir.

Jusqu'à récemment, la plupart des décisions sur le risque chez les délinquants étaient fondées sur des jugements subjectifs et de simples évaluations du risque. La recherche sur l'évaluation du risque chez les délinquants s'est grandement accrue durant les vingt dernières années, ce qui a mené à d'importants progrès à ce sujet. La recherche actuelle peut beaucoup mieux renseigner les organismes et les

intervenants sur les « pratiques efficaces » de l'évaluation du risque.

Méthode : Une analyse de la documentation sur l'évaluation du risque chez les délinquants a été effectuée. L'analyse a porté sur des études menées partout dans le monde, quoique la majorité d'entre elles aient été effectuées au Canada, chef de file reconnu en matière d'évaluation des délinquants. Les résultats de l'analyse ont révélé des tendances claires qui sont suffisamment solides pour rédiger des directives sur le choix et l'usage d'instruments d'évaluation du risque chez les délinquants.

Réponse : On obtient un certain nombre de directives générales pour l'évaluation du risque chez les délinquants à partir de l'accumulation des résultats de recherche. L'une des conclusions les plus cohérentes établit que les mesures actuarielles fondées sur des éléments de preuve sont plus précises pour prédire la récidive chez un délinquant que le jugement professionnel et clinique. Malheureusement, la recherche montre aussi que de nombreux intervenants se fondent encore sur des opinions professionnelles subjectives et sur des instruments d'évaluation qui ont mal été validés.

En plus des lignes directrices générales sur l'utilisation d'instruments d'évaluation actuariels qui s'appuient sur des résultats de recherche solides, on peut tirer un certain nombre d'autres recommandations de la recherche. En premier lieu, les intervenants devraient s'assurer que leurs instruments d'évaluation ont été validés et qu'ils ont été créés pour travailler auprès de délinquants. De nos jours, de nombreux instruments d'évaluation des délinquants ont été conçus pour d'autres populations (p. ex. des patients ayant des troubles psychiatriques) et ils ne conviennent pas aux délinquants.

En deuxième lieu, de nombreuses échelles d'évaluation du risque sont composées d'éléments historiques qui fournissent peu d'orientation quant aux programmes de traitement. Certains des nouveaux instruments pour les délinquants évaluent des besoins qui, lorsqu'ils sont bien satisfaits, donnent lieu à une diminution du risque. Ces instruments « des risques et des besoins » peuvent être très précieux pour gérer le risque au moyen du traitement des délinquants. En dernier lieu, on peut améliorer la précision des prévisions quand on se fonde sur de nombreuses mesures différentes plutôt que sur un seul instrument.

Incidences sur les politiques :

1. L'évaluation du risque chez les délinquants devrait comprendre des mesures actuarielles et objectives. Le fait de se fier à des jugements subjectifs, cliniques ou professionnels pour évaluer le risque n'est plus valable empiriquement.
2. Les intervenants et les organismes correctionnels doivent reconnaître que les instruments d'évaluation ne conviennent pas tous aux populations de délinquants. On devrait réexaminer les instruments d'évaluation conçus pour des non-délinquants afin de déterminer leur pertinence.
3. Les instruments d'évaluation des délinquants, qui mesurent aussi les besoins criminogènes, sont particulièrement utiles parce qu'ils permettent d'orienter les délinquants vers des programmes de traitement efficaces.

Source : Bonta, J. (2002). « Offender risk assessment: Guidelines for selection and use », *Criminal Justice and Behavior*, 29 : 355-379.

Pour plus de renseignements :

James Bonta
Solliciteur général du Canada
340, av. Laurier Ouest
Ottawa (Ontario)
K1A 0P8
Tél. : (613) 991-2831
Télec. : (613) 990-8295
Courriel : bontaj@sgc.gc.ca

Cet article se trouve aussi sur le site Web du ministre du Solliciteur général : www.sgc.gc.ca